



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 20155

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences économiques du prix des carburants pour les entreprises, en particulier pour les commerciaux et VRP. En effet, le poste « carburants » représente pour beaucoup d'entreprises une charge qui grève parfois lourdement leur résultat (sociétés de livraisons ou encore ayant des commerciaux itinérants). Dans le contexte de ralentissement économique actuel, la hausse importante du prix des carburants de ces dernières semaines, assortie de la suppression de la TIPP flottante, est une source d'inquiétude pour ces entreprises. Il lui demande donc quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour apporter une réponse appropriée à cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de la charge que représente le coût des carburants pour les professions dont l'activité implique l'usage intensif des véhicules et reste extrêmement attentif à l'évolution des cours du pétrole et à ses répercussions sur les prix au détail. Cela étant, le niveau des cours du Brent constaté lors des dernières semaines ne justifie pas la mise en oeuvre d'un tel dispositif à brève échéance.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20155

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4656

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5622